

30 juin 2016



# ADMINISTRATIFS



## CIA 2016

# Le SNAPATSI obtient !



BN/NM/2016/n° 2878

Paris, le 28 juin 2016

Monsieur le Secrétaire Général,

Lors d'une réunion qui s'est tenue hier, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines a présenté aux organisations syndicales, le projet de circulaire fixant les modalités de gestion du complément indemnitaire annuel pour les personnels administratifs.

Des montants moyens et maximum par grade et par groupe de fonction ont été annoncés. Concernant les personnels administratifs affectés dans le périmètre de la Police Nationale, je souhaite attirer votre attention quant aux montants communiqués, à savoir un seul et même montant de 480 €, pour les catégories B et C en administration centrale ou en services déconcentrés. Pour exemples dans tous les autres périmètres, un SACE administration territoriale 690 €, un adjoint administratif administration centrale 590 €, administration territoriale 520 €, soit des écarts selon les grades de 40 à 260 €.

Lors de la commission ad hoc PRE du 5 avril dernier, organisée par la DRCPN, le SNAPATSI a demandé que les montants attribués à titre individuel aux personnels administratifs sur l'exercice 2015, soient transférés intégralement dans l'enveloppe du CIA car le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) exclut toute attribution de PRE individuelle aux agents. Or, le montant moyen de 480 € annoncé (idem qu'en 2015) pour le périmètre de la Police Nationale ne tient pas compte de notre demande.

Dans le cadre de corps fusionnés depuis 2010, il paraît inconcevable que de telles divergences perdurent en matière indemnitaire pour les personnels administratifs. De plus, le contexte actuel risque de freiner les mobilités vers ce périmètre et remettre en cause la substitution sur les missions de soutien (actée dans le protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la PN), aussi tous les moyens doivent être mis en œuvre par le ministère de l'intérieur pour maintenir l'attractivité dans le périmètre de la Police Nationale.

Le SNAPATSI demande que les régimes indemnitaires soient les mêmes dans tous les périmètres. Sachant pouvoir compter sur vous, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de ma haute considération.

Nathalie MAKARSKI  
Secrétaire Générale

Copies Monsieur Jean-Marc FALCONE, Madame Michèle KIRRY et M. Stanislas BOURRON  
Alliance-SNAPATSI - 52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS - Tél : 01.55.34.33.20.  
E-mail : snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI a demandé par courrier au Secrétaire Général du Ministère l'égalité de traitement entre tous les périmètres pour le CIA 2016 (Ex RO).

Ce jour, la DRCPN a annoncé au SNAPATSI qu'elle aligne les montants PN avec les autres périmètres.

\* Le Complément Indemnitaire Annuel est en remplacement de la Réserve d'Objectif dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP. Il est facultatif et versé en fin d'année.

### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# Le SNAPATSI vous défend !